

LA GUERRE D'ALGÉRIE

V. LA BATAILLE D'ALGER (1957)

Au cœur de l'été 1956, les dirigeants FLN « [...] dessinent leur plan d'action pour l'hiver 1956-1957 : l'accent serait mis sur le terrorisme urbain, à base de bombes et de grenades, dirigé principalement contre les Européens. Dans le climat ainsi créé, une grève générale serait déclenchée au moment où la question algérienne viendrait en discussion devant l'Assemblée générale des Nations Unies [...]. Tout ce plan était raisonné : prendre comme théâtre d'opérations les villes, en priorité les plus importantes et principalement Alger, c'était braver la souveraineté française dans sa citadelle, c'était amener le combat révolutionnaire sous les yeux mêmes des journalistes résidents et des reporters étrangers, dans le centre névralgique du pays, c'était donc situer l'action dans la meilleure des caisses de résonance. » (Philippe Tripier, Autopsie de la guerre d'Algérie, 1972, p. 127-129)

Ainsi fut fait. Et commença la « bataille d'Alger ». L'armée française, aux prises avec un terrorisme sauvage, en est sortie victorieuse, mais à quel prix ! Y a-t-elle perdu son honneur, comme continuent à l'en accuser ceux qui veulent effacer les traces de leurs propres méfaits ? Non, absolument pas, et nous le prouverons. Mais peut-être a-t-elle perdu « un peu de son âme » (colonel Allaire, alors capitaine au 1er REP), dans ce « drame spirituel », dont témoigne l'abbé François Casta, aumônier parachutiste de la 25e division parachutiste.

LE DRAME SPIRITUEL DE L'ARMÉE

« Le parachutiste engagé dans la guerre révolutionnaire s'est heurté à des difficultés et à des tentations bien précises, provoquées par la répression du terrorisme urbain, ou la poursuite des bandes à travers les djebels. Les unes et les autres tiraient leur origine de certaines carences. Il n'y avait qu'un moyen de rendre ces difficultés inoffensives et désamorcer les tentations : il eût fallu qu'une équipe courageuse de penseurs entreprît de les résoudre, avant qu'il ne soit trop tard. Au lieu de s'empresse à cette recherche pour l'éclairer, beaucoup ont cru préférable de dénoncer sans arrêt, comme une complicité voulue et entretenue avec le mal, les efforts les plus rigoureux que certains officiers, parmi les meilleurs, tentaient, pour reprendre au mal tout ce que nous avons pu lui abandonner, dans la précipitation, l'urgence et l'impréparation de l'action policière par exemple. (...) Mais contre un adversaire sans scrupule, nous nous sommes trouvés désarmés... » Tel fut le drame vécu par l'armée.

L'aumônier le précise plus loin : la plupart des officiers, qui étaient chrétiens, « pensaient sincèrement que *l'ensemble du problème s'élevait au niveau de la défense de la foi*. Ils ont refusé de croire à la mystification de certains milieux chrétiens par le marxisme, et à l'illusion de l'évangélisation ultérieure. Au-delà de toute considération temporelle, nous ne pouvions pas ne point constater que, partout où était amené le drapeau français, c'était la Croix qui tombait à plus ou moins brève échéance. » (Le drame spirituel de l'Armée, éditions France-Empire, 1962, p. 107-109)

Cette « blessure de l'âme » était guérissable, car ce drame avait ses causes, parfaitement repérées par l'abbé de Nantes, dans deux articles de *l'Ordre français*, rédigés durant l'été 1957, au moment même des événements : « *Notre tâche sera dans cette étude, écrivait-il, de guérir les consciences malades en leur rappelant les exigences les plus hautes et les plus sacrées du droit des gens et du bien des peuples. À cette seule lumière, nous jugerons de la moralité des actes de*

chacun. »

Cette étude dont nous citerons de larges extraits n'a pas seulement pour nous un intérêt historique, elle est d'une actualité brûlante. *Valeurs actuelles* titrait en effet son numéro du 19 janvier 2007 : « Alger-Bagdad, la même bataille... Comment juguler le terrorisme urbain ? La bataille d'Alger fait figure de cas d'école. Elle a permis d'éliminer le FLN, de saisir des armes, de ramener la sécurité. » Voyons de quelle manière.

LES LOUPS DANS LA VILLE

En exécution du plan de la Soummam, une Zone Autonome d'Alger (ZAA) fut créée par le FLN, avec à sa tête Larbi Ben M'Hidi, un des “neuf Historiques”, dont le mot d'ordre était : « Une bombe vaut mieux qu'un long discours. » Celui-ci prit aussitôt en main les deux cents à trois cents spécialistes de l'assassinat et le millier d'hommes de main, d'agents de liaison, de collecteurs de fonds, de commissaires politiques déjà implantés dans Alger. La Casbah, cette ville dans la ville, avec son labyrinthe de rues étroites, d'impasses et d'escaliers, était devenue le fief de la rébellion depuis le début 1956. Le bras droit de Ben M'Hidi était Yacef Saadi. (...) La Casbah formait une zone de non-droit, où la police ne s'aventurait plus. De son PC situé impasse de la Grenade, tout un symbole ! Yacef lançait ses commandos dans la ville : de juin à août 1956, 150 attentats l'ensanglantèrent. (...)

Les commandos communistes fournirent à Ben M'Hidi ses premières poseuses de bombes, Raymonde Peschard, assistante sociale, et Danielle Mine, toutes deux maîtresses de musulmans passés du scoutisme à la rébellion. Sous les voiles empruntés aux femmes arabes, jamais soumises aux fouilles pour préserver la pudeur musulmane, elles transportèrent impunément les engins de mort.

Le dimanche 30 septembre 1956, l'offensive à la bombe était lancée. Objectif : le cœur de la ville européenne. Déposées à la *Cafeteria*, rue Michelet, et au *Milk-Bar*, les engins tuèrent trois personnes et en blessèrent cinquante dont douze furent amputées. En représailles, les Européens tuèrent deux musulmans. C'est ce que recherchait Ben M'Hidi : mettre du sang et de la haine entre les communautés. Du mois d'octobre à décembre, l'horreur augmenta chaque jour. (...) Les attentats atteignirent le nombre de cent vingt-deux en décembre 1956, soit quatre par jour !

Alger n'en pouvait plus et frémissait chaque jour d'horreur et d'angoisse. Un tiers des attentats visait les Européens d'une manière aveugle, le reste était dirigé contre les musulmans. (...)

Et dire que certains Français déjà faisaient de ces terroristes des combattants, voire même des “martyrs” !

LES CRIMES DE LA RÉBELLION

« Les crimes de la rébellion sont-ils moraux ? demandait l'abbé de Nantes dans son premier article de septembre 1957. La somme d'assassinats, d'incendies, de destructions et de dommages divers, enfin de tortures physiques et morales dont s'est rendu responsable le parti des rebelles algériens depuis novembre 1954 est impressionnante. Nul ne conteste ce fait d'ensemble, chaque jour y ajoute de nouveaux documents. Comme en Indochine, puis dans toute l'Afrique du Nord, selon les méthodes de la guerre révolutionnaire communiste, des groupes armés se sont jetés dans les maquis après quelques actes de terrorisme minutieusement préparés, tandis que dans les villes les cellules des partis extrémistes passaient à la clandestinité pour contrôler les masses et organiser la sédition.

« Il est aussi incontestable que ces insurrections n'ont pas été le mouvement spontané de tout un peuple uni contre le Français ou l'Européen oppresseur. Un ordre public séculaire régnait en Algérie, – et règne encore sur une grande échelle –, que la faiblesse militaire ou politique de la France aurait plusieurs fois livré à la merci des musulmans s'ils l'avaient unanimement détestée. Il

me semble impossible d'accorder la moindre valeur au schéma marxiste de lutte universelle des classes pour l'Algérie, où une nation historique arabo-berbère aurait été opprimée et prolétarisée par le capitalisme colonialiste...

« Dès l'origine, la rébellion a choisi comme moyen de combat essentiel la torture. Elle a cherché sa puissance dans la brutalité de ses massacres et de ses pillages, capables de jeter des zones immenses de population dans la peur et l'horreur, faute de pouvoir les atteindre par la persuasion et l'enthousiasme. Elle a déchaîné pour cela le sadisme qui dort dans tout homme et le fanatisme barbare des âmes musulmanes du Maghreb. On peut faire le décompte des tortures physiques, celui des tortures morales et du chantage à la peur est impossible, et c'est pourtant celui qui est aux yeux du moraliste le plus important parce qu'il conduit les âmes à abdiquer leur liberté et leur honneur. Le musulman qui n'exécute pas les consignes du FLN, celui qui travaille pour les Français, le bourgeois et le commerçant qui ne versent pas leur cotisation à la rébellion, le colon français, italien ou espagnol trop pauvre pour abandonner sa ferme isolée, comme le Nord-Africain de la métropole soumis aux racketteurs ou sommé de partir pour les maquis de l'Aurès, tous ces pauvres gens, ces centaines de milliers de pauvres gens se savent condamnés, se sentent guettés... Ils vivent dans l'angoisse et l'attente de cette minute d'épouvante où un fanatisme haineux s'abattra sur eux. S'il y a des "personnes humaines" à défendre, ce sont ces gens-là.

« On dira peut-être que ces attentats et ces tortures étaient, pour un aussi petit parti de rebelles, le seul moyen de s'imposer à une masse inerte et sans homogénéité, de faire reculer un adversaire puissant, de se procurer les complicités, les subsides et les troupes indispensables au combat. Je ne vois pas que ce soit une excuse. Déclarer qu'il fallait à la rébellion pour durer et prospérer cette secousse de l'horreur, ce chantage perpétuel à l'assassinat et au pillage, c'est reconnaître qu'elle n'était au début qu'un parti révolutionnaire sans appui dans l'opinion, c'est avouer qu'il existait un ordre stable, pacifique et dans son ensemble très humain, dont les masses étaient satisfaites. Quant à assumer à eux seuls le soin des destinées de leur pays, voilà une prétention qu'on ne peut accorder à des partis rivaux qui s'entre-tuent furieusement.

« Aucune idée, si noble soit-elle, aucun bien métaphysique ou religieux, aucun intérêt particulier, ne saurait justifier un tel combat. Ceux qui l'ont résolu, entrepris et poursuivi se sont mis au ban de l'humanité ; aucune autorité religieuse ni politique ne saurait traiter avec de telles gens sans ébranler profondément les assises morales de la société [...]. Quels que soient les événements futurs, la rébellion restera, pour la conscience de tout homme droit, criminelle dans son entreprise et dans ses moyens, sans appel. »

Mais cette rébellion gagnait du terrain chaque jour, à proportion de la défaillance des pouvoirs publics qui auraient dû l'éradiquer depuis le début.

CARENCES DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE

(...) Les trois compagnies de CRS de réserve étaient loin de pouvoir suffire à la tâche.

Plus préoccupante était l'inadaptation des méthodes d'investigation policière et de procédure judiciaire à la situation de guerre subversive créée par le FLN. « (...) *Contre une telle organisation, seule serait efficace une justice vraie, immédiate et exemplaire.* » (Tripier, p. 153)

Or, les procès étaient trop longs, n'aboutissaient pas ou ne sanctionnaient le plus souvent que des comparses. Les preuves de culpabilité étaient rarement réunies, les témoins craignant de déposer par peur des représailles. Lorsqu'il y avait jugement, la condamnation intervenait trop longtemps après les faits pour avoir valeur d'exemple. (...)

« Rendu libre par une condamnation avec sursis, un non-lieu ou une libération anticipée, l'assassin revenait alors triomphant dans son fief et n'avait rien de plus pressé que de faire abattre ses dénonciateurs présumés, afin que, dans le camp FLN tout au moins, certaine justice soit exemplaire. » Il en allait de même pour les mesures de clémence décidées par le gouvernement en

esprit de conciliation. « Pour l'âme musulmane, l'indulgence n'est permise qu'au vainqueur ; s'exerçant avant son heure, elle est signe de faiblesse et justifie le crime. »

Yacef Saadi lui-même avait été appréhendé en 1955, mais comme aucune charge ne pesait encore sur lui, il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu. (...)

APPEL À L'ARMÉE

Au début de janvier 1957, la rumeur d'une grève insurrectionnelle déclenchée par le FLN commença à se répandre dans la ville. Le CCE y attachait une grande importance car elle devait se produire au moment où le " problème " algérien serait discuté devant l'ONU. (...) Bientôt, une nuée de tracts confirma le déclenchement de la grève. Ceux qui n'obéiraient pas, ouvriraient leur magasin ou se rendraient au travail, seraient impitoyablement abattus par les " frères ".

Mais le ministre résidant, Robert Lacoste, décida lui aussi de réagir et confia au nouveau général en chef la mission de faire face. Raoul Salan, cinquante-sept ans, était l'officier le plus décoré de l'armée française. (...)

Pour l'heure, Salan affecta à Alger la 10e Division parachutiste du général Massu, qui rentrait à peine de l'opération de Suez, achevée dans un complet fiasco. Nos paras étaient amers. Massu, leur chef, qui avait bourlingué depuis 1940 sous les couleurs de la France Libre, le disait à qui voulait l'entendre. C'est pourtant à lui que, le 7 janvier 1957, Bourgès-Maunoury, président du Conseil, Max Lejeune, ministre de la Guerre, et Robert Lacoste, résidant général, remirent délégation de pouvoirs pour rétablir l'ordre à Alger « par tous les moyens ». Massu accepta la mission, sans se dissimuler qu'il allait « avoir des tas d'emm... » (...)

ÉCHEC DE LA GRÈVE INSURRECTIONNELLE

Le problème le plus urgent était de briser la grève annoncée pour le 28 janvier. Massu organisa la riposte. Deux compagnies du Train (150 GMC) devaient assurer les transports en commun et le transport des ouvriers. Les magasins seraient ouverts de force, avec sanction en cas de résistance. Le samedi 26, les terroristes prirent les devants en faisant éclater trois bombes dans des cafés du centre. (...) Le lendemain dimanche, des attentats à la bombe se multipliaient un peu partout en ville, un convoi tombait dans une embuscade à Affreville, des colons étaient assassinés jusque dans la proche banlieue de la capitale. L'épreuve de force était engagée. Massu ordonna de multiplier les fouilles à l'entrée des magasins et dans les transports en commun, instaura le couvre-feu et fit arrêter trois cents nouveaux suspects.

Le 28 au point du jour, l'armée s'ébranlait. Le ramassage des employés fut un succès. (...) Les Dodges de l'armée arrachèrent au treuil les volets des magasins restés fermés. Rapidement, les boutiquiers ouvrirent d'eux-mêmes. En fin d'après-midi, un musulman confiait à un officier : « *Monsieur le colonel, l'armée, aujourd'hui, a mis le FLN en déroute. Il y a bien longtemps qu'elle aurait dû le faire, parce que, pour nous, la vie n'était plus possible.* » Le lendemain, l'armée était là de nouveau, mais n'eut pas besoin de recourir à la force, car les musulmans se rendirent spontanément au travail. Il leur suffisait de pouvoir dire aux agents du FLN : « *J'ai été forcé par les militaires.* »

Massu avait pensé aussi au ramassage scolaire. Bonbons, musique militaire, rien ne fut épargné. Les gosses souriaient, tendaient leur main aux soldats, et dévalaient les escaliers pour suivre la musique du 9e Zouaves. Le 1er février, 70 enfants musulmans fréquentaient les écoles d'Alger ; le 15 février, ils étaient 8 000; le 1er avril, on en comptait 37 500. La grève avait échoué sans que l'armée ait eu à tirer un coup de feu. Mais la partie était loin d'être gagnée.

DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX TERRORISTES

Le nerf de la guerre antiterroriste est le renseignement. Grâce à l'ébauche de l'organigramme des réseaux FLN dressé par le capitaine Sirvent, commandant le bataillon de zouaves implanté sur les hauteurs de la Casbah, Massu put s'attaquer à la seconde phase de sa mission : délivrer Alger de l'organisation rebelle. « Il s'agit de détecter les réseaux enfouis dans une masse de près de 400 000 musulmans et protégés par un silence contraint, mais général ; il faut, sans porter tort à la foule des innocents ni même aux innombrables complices par peur, pénétrer une organisation cloisonnée à l'extrême ; il faut dépister maille à maille les filières, faire le tri des militants actifs, remonter aux responsables et identifier les tueurs ; il faut en déjouant les ruses découvrir les repaires, les caches, les relais, les armes, les ateliers de fabrication et les dépôts de bombes. *C'est donc avant tout une affaire de renseignement.* » (Ibid., p. 138) (...)

Il fallut pratiquement tout improviser. Bigeard procéda de la façon suivante : « Il arrêta une trentaine de jeunes gens dans les rues de la Casbah, ne leur posant qu'une seule question : " Qui collecte les fonds dans votre quartier ? Où habitent les collecteurs de fonds ? " La certitude de ne pas être soupçonnés de délation, – aucun d'eux ne pouvait connaître la réponse de son voisin –, et le nombre des personnes interrogées firent que tous donnèrent sans difficulté les renseignements demandés. Ils furent aussitôt relâchés. Le premier échelon de l'organisation subversive était ainsi découvert. »

Les patrouilles procédèrent aux premières investigations, interrogeant, transmettant les renseignements à l'officier de renseignement du régiment, conduisant les suspects au PC. On demandait à ces derniers peu de précisions sur les attentats qu'ils avaient commis ou non, mais *des détails précis sur leur organisation.* En particulier, c'était le nom de leur chef qu'ils devaient donner et son lieu de résidence pour qu'il soit possible de l'arrêter sans délai. Les résultats se firent rapidement sentir : entre le 14 et le 19 février, le 3e RPC de Bigeard démantela la structure du réseau-bombes de son secteur et récupéra 87 explosifs.

AGIR DANS L'URGENCE !

(...) Il importait que les terroristes arrêtés parlent tout de suite. Tout retard dans l'obtention des aveux permettait aux complices de déminer les bombes ou de les faire éclater. *Tout bon renseignement obtenu, c'étaient des dizaines de vies innocentes qui étaient sauvées.* On comprend aussi que nos paras procédaient à des " interrogatoires musclés ", quand le prévenu tardait à livrer ce qu'il savait. Au moins au début, il fallait faire « dans l'urgence ».

À la mi-février, un contrôle de véhicules permit d'appréhender un jeune homme de bonne famille qui transportait dans le coffre de son cabriolet une mallette contenant 50 millions de francs. Interrogé, il lâcha l'adresse à laquelle il devait livrer le pactole. Son complice, arrêté et interrogé à son tour, indiqua différentes adresses qui, vérification faite, correspondaient à des terrains vagues. L'interrogatoire reprit donc, plus violent. Enfin l'homme lâcha une adresse ; c'était dans le quartier européen ! Bigeard envoya une jeep en vitesse. Le capitaine Allaire sonna, puis enfonça la porte. Apparut un homme en pyjama. C'était Ben M'Hidi en personne... Interrogé, il révéla que tous les autres membres du Comité Exécutif avaient gagné l'étranger.

Le 5 mars au matin, Ben M'Hidi, sans doute sur ordre du secrétaire d'État à la guerre Max Lejeune et du gouverneur général, était « liquidé ». Au lieu de l'exécuter publiquement comme il le méritait, le pouvoir avait préféré s'en débarrasser, en laissant croire que le terroriste s'était suicidé dans sa cellule. Personne ne fut dupe.

En dépit de cette " bavure ", le bilan de la répression, au 31 mars 1957, était spectaculaire : 253 tueurs et 1 574 agents arrêtés, 88 bombes et 200 kilos d'explosifs récupérés. Le nombre d'attentats était passé de 112 en janvier à 29 en mars. Dans tous les lieux où l'organisation rebelle avait pu être démantelée, on signalait que les musulmans fournissaient spontanément des renseignements. La population reprenait confiance, non dans la générosité de l'armée, mais dans sa

fermeté, c'est-à-dire dans sa détermination à garder sous les verrous et à empêcher de nuire les terroristes arrêtés. Beaucoup cependant restaient encore dans l'expectative.

Quant aux chefs FLN, tout en reconnaissant leur échec, ils comprirent rapidement quel parti ils pouvaient tirer de la campagne médiatique qui commençait à s'élever en métropole.

Le 10 février 1957, au soir de l'attentat des stades, le Père Delarue, aumônier de la 10e DP, rédigea à l'intention de sa " paroisse ", un texte dont voici un extrait :

« Nous nous trouvons en face d'une guerre d'un type nouveau, d'une guerre révolutionnaire. Nos défenses habituelles : supériorité d'armement, courage et savoir-faire au combat, ont été tournées. **Nous sommes en face du terrorisme dans toute sa lâcheté, dans toute son horreur** [...]. Entre deux maux, faire souffrir passagèrement un terroriste pris sur le fait, et qui d'ailleurs mérite la mort, en venant à bout de son obstination criminelle par le moyen d'un interrogatoire obstiné, harassant, et d'autre part, laisser massacrer des innocents que l'on sauverait si, par les révélations du criminel, on parvenait à anéantir le gang, il faut sans hésiter choisir le moindre : un interrogatoire sans sadisme, mais efficace [...]. L'horreur de ces assassinats de femmes, d'enfants, d'hommes dont le seul crime fut d'avoir voulu, par un bel après-midi de février, voir un beau match de football, nous autorise à faire sans joie, mais aussi sans honte, par seul souci du devoir, cette rude besogne si contraire à nos habitudes de soldats, de civilisés. »

CAMPAGNE CONTRE LA TORTURE

(...) *Témoignage Chrétien* donna le coup d'envoi, le 15 février, avec la publication du " dossier Jean Muller ", jeune rappelé dénonçant les « pratiques dégradantes » de ses chefs.

Relayée par Mandouze et Robert Barrat, par Claude Bourdet de *France-Observateur*, Beuve-Méry et Henri Marrou du *Monde*, Servan-Schreiber de *l'Express*, et par les communistes de *L'humanité*, la campagne s'intensifia en mars. Pas question pour ces journaux de publier des articles ou des photos sur les massacres perpétrés par le FLN car, disaient-ils, « cela pourrait choquer la sensibilité des Français » (*sic* !).

À un officier qui lui proposait de se rendre à Alger, afin de pouvoir parler en connaissance de cause du terrorisme et de sa répression, Beuve-Méry, directeur du *Monde*, répliquait : « *Moi, aller à Alger ! Jamais. Je veux conserver l'objectivité que le recul me permet. Sur place mes jugements seraient faussés.* » (...)

Bientôt se forma un « *Comité de résistance spirituelle* », où l'on retrouvait pêle-mêle des prêtres comme l'abbé Pierre, le juriste René Capitant, le journaliste Robert Barrat, l'historien Charles-André Julien, les islamologues Régis Blachère et Louis Massignon, qui en appelèrent à la lutte « contre la torture employée par les services de l'armée et de la police en Algérie ». L'esprit de la Résistance renaissait ! Ils publièrent une brochure intitulée « *Des rappelés témoignent* », tandis que paraissait le livre de l'écrivain catholique Pierre-Henri Simon : « *Contre la torture* », qui accusait l'armée française d'avoir emprunté ses idées et ses moyens à la barbarie nazie ! (...)

Comme le fait remarquer le général Schmitt : « Dès 1958, les terroristes se présentèrent devant les tribunaux comme des innocents qui n'avaient avoué que sous la torture des crimes qu'ils n'auraient pas commis. *Les responsables du FLN avaient compris le parti qu'ils pouvaient tirer de la campagne déclenchée en France métropolitaine contre la torture.* Deux adjoints de Yacef Saadi, Benhamida Abderrahmane et Zohra Drif avaient établi le modèle d'une lettre à adresser au procureur de la République à Alger pour déposer une plainte. De nombreux exemplaires de ces modèles de lettres furent découverts dans les caches des responsables de la ZAA arrêtés en septembre et octobre 1957. Le climat ayant changé, les faux innocents de 1958 sont devenus progressivement des accusateurs. » (Alger-été 1957, une victoire sur le terrorisme, L'Harmattan, 2002, p. 14)

Et ils continuent d'accuser l'armée française par la bouche de leur président Abdelaziz

Bouteflika, avec la complicité des gauchistes et progressistes français.

UNE THÈSE À LA QUESTION

(...) L'armée n'a jamais nié qu'elle avait usé dans certains cas de la torture. Des responsables de la police (Wuillaume, Mairey) et de l'armée (Estoup, Massu, Hélie de Saint-Marc) l'ont reconnu, ainsi que deux missions de la Croix-Rouge internationale effectuées du 15 mai au 6 juillet et du 23 novembre au 21 décembre 1957. (...) La torture dans le camp fellagha était épouvantable. Il suffit pour s'en convaincre de lire le récit autobiographique de Rémy Mauduit : *J'ai été fellagha, officier français et déserteur* (Le Seuil, 2004). Les progressistes prétendent que la torture était bonne pour les temps barbares. C'étaient leurs amis fellaghas qui nous y ramenaient.

Rien à voir avec ce que faisait l'armée française dans le même temps. Elle sortait évidemment du cadre habituel d'une investigation policière en règle, parce que l'ennemi lui imposait cette nouvelle forme de combat : la guérilla. « Au cours de l'interrogatoire, effectué sur les lieux mêmes de l'arrestation, explique le colonel Trinquier, le terroriste ne sera certainement pas assisté d'un avocat. S'il donne rapidement les renseignements demandés, ce qui est en général le cas, l'interrogatoire est rapidement terminé. Sinon, son secret lui est arraché par des moyens appropriés. Or, cela, le terroriste doit le savoir et l'accepter comme une conséquence inhérente aux procédés qu'il a délibérément choisis. *L'interrogatoire des membres des organisations subversives est la seule arme efficace pour combattre le terrorisme. Tout mouvement qui déclenche le terrorisme est responsable de ce qui suivra.* » (« Terrorisme et torture, le cycle infernal », Historia magazine n° 226, 1972)

EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Le véritable bilan de la répression n'a jamais été établi : (...) dans l'état actuel des recherches, on ne peut avancer aucun chiffre précis.

Ce qu'on reproche surtout aux paras, c'est d'avoir exécuté sommairement des terroristes, au cours de ce que les soldats appelaient la « corvée de bois ». Rappelons que ces terroristes étaient des auteurs d'attentats, donc des assassins ! S'il est vrai que les paras firent parfois justice par eux-mêmes, ce fut le plus souvent par nécessité. Il fallait par tous les moyens venir à bout du terrorisme. « *On ne peut même plus compter sur la légalité pour leur échapper !* » déclarait un chef rebelle à un inspecteur de police. »(Cité par Claude Paillat, Dossier secret de l'Algérie, 1962, t. 2, p. 360)

Ben Hamida, commissaire politique du FLN à Alger, qui, en liaison avec des journalistes français, avait lancé la campagne « contre la torture », rendra cet hommage aux paras : « La population s'est trouvée préservée et le but a été atteint. À l'heure actuelle, je vois le système employé. Je rends hommage à ces hommes intelligents et forts, et surtout humains. Leur comportement à notre égard fut des plus nobles. »

« *À guerre secrète, la 10e DP dépendait par des méthodes secrètes* », écrit Massu. C'est bien dommage, car ce secret a porté tort à l'action de nos paras. Dans son secteur de l'Arba, contigu à l'agglomération algéroise, où deux meurtres avaient lieu chaque semaine, le colonel Argoud, chef de corps du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, décida de procéder à « *des exécutions capitales et publiques. Contrairement à la plupart des commandants de secteur qui pratiquent allégrement la corvée de bois, je veux agir en plein jour, d'abord parce que c'est dans mon tempérament, ensuite parce que l'efficacité en sera décuplée.* » (La décadence, l'imposture et la tragédie, 1974, p. 150)

Argoud ne frappait pas au hasard, il s'appuyait sur les enquêtes de la police judiciaire et rendait compte chaque fois à ses supérieurs. Au bout de cinq mois, la terreur FLN avait disparu de son secteur. Si nos chefs avaient appliqué cette méthode à toute l'Algérie, les abus commis par certains soldats, tels Aussaresses et autres crapules, auraient été non seulement contrôlés, mais aussi punis : « *90 % des excès commis pendant la bataille d'Alger, ajoute Argoud, sont la conséquence*

de ce manque d'autorité. »

LES « CRIMES » DE LA RÉPRESSION

Mais la morale réproche l'usage de la torture, dira-t-on ! C'est à voir. « Le grand cri d'indignation de la Conscience universelle contre les procédés odieux de répression employés par l'armée française en Algérie aurait davantage frappé nos esprits et trouvé le chemin de nos cœurs, écrit l'abbé de Nantes, s'il n'était venu d'une secte d'intellectuels et d'un cartel de journaux voués à la démission française sous toutes ses formes et en toutes occasions. L'argument moral s'inscrit là dans un vaste ensemble de raisons qui, toutes, doivent aboutir à la conclusion nécessaire : la France doit quitter au plus vite ses possessions coloniales et les livrer à la démocratie et au nationalisme révolutionnaire. »

Notre Père attaquait ensuite le principe même de la campagne contre la torture :

« Les faits recueillis et leur interprétation étaient si peu importants pour le raisonnement que nos apprentis moralistes ne se sont même pas souciés de les établir solidement ; on leur a répliqué sur ce terrain des faits soit en contestant que l'armée ait jamais torturé ou fait souffrir quelqu'un, soit en amenuisant ou obscurcissant les faits les mieux établis... Peine perdue ! Si vous acceptez la perspective choisie, l'axiome majeur selon lequel la morale vous oblige à faire l'omelette mais vous interdit de casser des œufs, vous êtes vaincus d'avance. **L'armée française a sauvé la paix algérienne et maté le terrorisme à Alger. Ce sont des faits. Il est bien évident que c'est en y mettant d'autres moyens que la non-belligérance, l'arme-au-pied et les pourparlers secrets avec l'ennemi, toutes choses que le gouvernement d'abord, les journalistes et les moralistes pamphlétaires ont l'air de considérer comme les seuls moyens légaux, légitimes et moraux de la répression.** »

Le bien de la cité passe avant les souffrances corporelles des citoyens, n'en déplaît aux impératifs catégoriques de la "Conscience collective" dite "chrétienne". (...)

« Hélas ! dans notre monde, il faut choisir, entre battre son enfant ou le mal élever, réprimer le terrorisme ou livrer ses concitoyens à d'odieux traitements, laisser torturer ses frères ou torturer ! La morale de nos grandes consciences ne veut pas choisir et nous l'interdit ; loin des lieux du combat, elle veut tout et ne veut rien. Elle n'est qu'un mirifique et sûr instrument de condamnation de quiconque sera soumis à son examen. Et, vous l'avez deviné, on ne l'applique jamais qu'à la France, la pauvre France qui doit toujours avoir tort et être coupable ! Devant le mirobolant idéal moral qui nous est imposé là, sans qu'on songe jamais à juger d'après ses lois ni les Russes ni les Arabes ni les Chinois, nous n'avons qu'à prendre honte de nous-mêmes. Où nous mène une telle morale ? Au suicide, à la disparition du camp retranché de la civilisation. Empêchée d'agir militairement, politiquement, diplomatiquement, par les oukases de la Conscience, la nation qui croit à la morale doit donc céder sous la poussée du marxisme et de l'Islam qui n'y croient pas. »

POUR UNE MORALE CIVILISÉE

L'abbé de Nantes rappelait ensuite les exigences d'une conscience droite : « [...] Nous connaissons la loi souveraine de la morale, qui est la recherche du meilleur bien, nous ne connaissons donc d'actions vertueuses que celles dont l'intention sera ce meilleur bien ou quelque autre bien qui s'y accorde [...]. S'il s'agit donc de la torture, il faut d'abord en examiner soigneusement la nature commune, les intentions diverses, les conditions concrètes. Alors seulement le moraliste saura dire s'il convient ou non au bien suprême des hommes et à l'ordre des sociétés de torturer en quelque occasion ou s'il faut interdire absolument à l'honnête homme de jamais utiliser de tels procédés pour quelque fin que ce soit et en quelque situation qu'il se trouve. »

C'est à cet examen méthodique que se livrait ensuite l'abbé de Nantes ([voir l'encart](#)).

Revenons en Algérie : « Quant aux sévices de l'armée, réels ou imaginaires, ne viennent-ils

pas du même déséquilibre des forces, les unes résolues et sans lois, les autres paralysées par le respect d'une légalité anachronique et les mille interdictions d'agir qui sans cesse leur parviennent des autorités supérieures ! Si le gouvernement faisait la guerre, si la justice frappait à la tête la rébellion et ses complices, il n'y aurait pas besoin de ce déploiement de forces coûteuses, dangereusement exposées, inutiles, que nous voyons en Algérie. Mais dans de telles conditions de lutte, il ne faut pas s'étonner que quelque subalterne peu avisé aille au-delà de ses pouvoirs, préfère torturer un prisonnier qu'envoyer sa compagnie de jeunes soldats dans un guet-apens, incendier une mechta qu'en poursuivre un siège inutilement meurtrier [...]. **La responsabilité de telles actions pèse alors et sur la rébellion qui y contraint et sur l'incurie de l'État qui abandonne ses soldats et ses citoyens dans de si effroyables conditions de combat. »**

RECRUESCENCE D'ATTENTATS

(...) À Alger, Yacef Saadi, promu chef de la ZAA, avait reconstitué ses bandes de tueurs. Il donna l'ordre de reprendre la lutte. Le lundi 3 juin, trois explosions ébranlaient tout Alger. De fortes charges d'explosifs avaient été placées dans des socles de lampadaires, à proximité de stations d'autobus. Quatre obus de 155 mm n'auraient pas fait pire ; les morceaux de fonte déchiquetèrent les victimes, parmi lesquels beaucoup d'enfants sortant de l'école. Trois d'entre eux et cinq adultes furent tués sur le coup, sans compter la centaine de blessés qui gisaient à terre. (...)

Le samedi suivant, 8 juin, un employé du casino de la Corniche plaçait sa bombe sous l'estrade où l'orchestre devait prendre place. À 18 h 55, l'engin explosait, faisant un carnage parmi les musiciens et les danseurs. Bilan : 10 morts et 85 blessés. La population d'Alger replongeait dans l'angoisse et, pour mettre le comble à son exaspération, on apprenait le même jour que le président Coty venait de gracier huit terroristes condamnés à mort !

Ce mois de juin 1957 fut le mois le plus meurtrier de la bataille d'Alger avec 231 victimes. Les régiments revinrent, cette fois bien décidés à en finir et à mener leur combat jusqu'à la victoire. Les autorités civiles remirent à nouveau tous les pouvoirs (justice, administration, police, renseignements) entre les mains de Massu qui les délégua à son adjoint, le colonel Godard. C'est cette concentration de pouvoirs dans les mains d'un seul homme qui assura le succès de la seconde phase de la bataille d'Alger. Aidé de l'efficace et silencieux capitaine Faulques, officier de renseignement du 1er REP, ancien d'Indochine et rescapé des camps vietminhs, Godard profita du dispositif de protection urbaine (DPU) mis en place par Trinquier.

Pendant ce temps, le capitaine Léger, du 11e Choc, avait constitué une petite équipe de rebelles retournés qu'il avait habillés en bleu de chauffe. Ce travail de sape du dispositif ennemi constitua la deuxième clef du succès. Ses hommes connaissaient parfaitement les membres des groupes armés FLN. Ils les interceptaient au milieu de la foule, dans les cafés, les bains maures, leur confisquaient leurs cartes d'identité, leur intimant l'ordre de se présenter le soir, au 21 de la rue Émile-Maupas dans la Casbah. C'est là que Léger les attendait, sous un déguisement, et qu'il leur donnait des ordres diamétralement opposés à ceux de Yacef Saadi. Le vague sentiment d'être victime d'une intoxication, puis le doute, la suspicion, s'installèrent chez l'ennemi.

L'ARMÉE VICTORIEUSE DU TERRORISME

C'est dans la nuit du 5 au 6 août qu'un certain Ali Moulay, sans avoir été le moins du monde torturé, simplement sous la menace de la guillotine, livra tous ses complices. La plupart furent arrêtés, (...) dont Yacef Saadi, le 23 septembre 1957. (...)

La bataille d'Alger était gagnée. Les attentats ne devaient reprendre qu'au cours de l'été 1961, après la trêve unilatérale ! Victoire complète donc sur le terrorisme FLN, qui se doubla d'une infiltration dans les maquis du djebel de certains éléments retournés par les ralliés en bleu de chauffe du capitaine Léger. (...) Mais très vite, la suspicion gagna les maquis, en particulier Amirouche, chef de la wilaya III, qui n'hésita pas à torturer et exécuter de prétendus "collabos".

Ce qu'on appela " la bleuite " fit des ravages : trois mille morts en Grande-Kabylie, au moins cinq cents dans l'Algérois, principalement des cadres, dont l'absence pèsera lourd pour le FLN à l'heure des grandes batailles du plan Challe. (...)

Certes, la bataille d'Alger n'est pas un bon souvenir pour ceux qui y ont participé, mais il fallait se battre et vaincre l'adversaire sur le terrain qu'il avait choisi. « Nous avons fait notre devoir du mieux possible et parfois dans des circonstances que nous ne souhaitons pas », écrit le général Schmitt. L'honneur de l'armée est donc sauf. Mais Salan avait, dès la fin de l'année 1957, le pressentiment que ce qu'elle avait gagné en Algérie serait perdu à Paris. Là est le vrai « drame spirituel de l'armée », dont peu ont encore aujourd'hui mesuré la portée : la trahison de la République et de l'Église.

LA RESPONSABILITÉ DES POLITIQUES

(...) Derrière une fermeté de façade, que de compromissions en coulisse ! Maints faits prouvent que les gouvernements Mollet et Bourgès-Maunoury composaient avec la rébellion. Le plus flagrant fut, durant l'été 1957, la " mission de bons offices " accomplie par Germaine Tillion, ancienne résistante, attachée au CNRS. (...) « *L'activité parallèle de madame Germaine Tillion était difficilement comprise par mes subordonnés* », note Massu. On les comprend : au même moment, des dizaines de bombes éclataient dans Alger. On ne négocie pas avec des terroristes en pleine action !

La liberté d'expression accordée à la presse témoignait de la même ambiguïté politique et confirmait les rebelles dans leur espoir de l'emporter. Les arrestations de journalistes et les saisies de quotidiens n'étaient généralement pas suivies de poursuites judiciaires effectives. Le FLN s'appliqua à élargir ce courant d'opinion qui lui était favorable. Krim Belkacem avouera par exemple que la campagne de presse contre les services secrets d'Algérie (les DOP) lui avait coûté trois millions.

« Il n'est pas aventuré de dire, constatait l'abbé de Nantes, que cette œuvre de salut public n'a jamais été décidée ni menée comme elle devait l'être, impérieusement, en dominant toute autre préoccupation idéologique ou partisane. (...) »

COMPLICES DE LA SUBVERSION

La trahison du pouvoir politique est une chose. Mais il en existait une autre, tout aussi scandaleuse : la complicité de l'Église du haut en bas de sa hiérarchie, sous la tyrannie des " chrétiens progressistes ". Le 1er REP découvrit avec stupéfaction leur réseau, et leur trahison fit l'objet d'un procès en juillet 1957. (...)

Des prêtres cachaient donc et aidaient les terroristes. Leur ardeur les mena si loin qu'ils n'hésitèrent pas à compromettre les Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, pour abriter Raymonde Peschard poursuivie par le 1er REP. Découvrant par les journaux quelle genre de personne elle abritait, la supérieure, sœur Marie-Louise, décida, non pas de la livrer aux paras, mais de la transférer chez les sœurs Blanches de Birmandreis, puis chez les clarisses, d'où elle s'échappa pour rejoindre le maquis.

En décembre 1957, au procès de Ben Saddock, l'assassin d'Ali Chekkal, ancien vice-président de l'Assemblée algérienne, Français fidèle et avocat de notre cause civilisatrice devant les nations, abattu à quelques pas du président Coty à Colombes, l'abbé Mamet, prêtre de la Mission de France, se rangea délibérément du côté de l'assassin, « figure de tous les persécutés, de tous les exploités » ! (...)

Toutes les religieuses ne cachaient pas des rebelles ! À preuve cet épisode bouleversant, rapporté par le colonel Roland Menuet. Nous sommes en Kabylie, au mois d'octobre 1956. Le capitaine de la 1re compagnie du 28e bataillon de chasseurs alpins doit se rendre dans le village de

Timiliouïn où deux sœurs Blanches sont prises en otages par les fellaghas depuis un mois. Il s'y rend, procède à une fouille. Rien. À la tombée de la nuit, une section décèle une bande de rebelles en fuite. L'un d'eux est abattu. Le lendemain matin, le capitaine décide d'effectuer une reconnaissance. Non loin du cadavre, se tient une femme habillée d'une robe kabyle, elle montre ses vêtements blancs de religieuse et son chapelet. C'est sœur Dorothy Dubé. Elle donne des renseignements et supplie qu'on délivre sa compagne, sœur Pierre-Fournier. La poursuite reprend. Quelques heures plus tard, la compagnie retrouve le corps de l'autre religieuse, avec ses affaires éparpillées autour d'elle. Le sous-officier qui découvrit le corps témoignera : « *Ce qui m'a surpris le plus, ce sont ses grands yeux ouverts qui regardaient le ciel avec un sourire indéfinissable sur les lèvres.* » Dans son carnet, la sœur avait écrit qu'elle souhaitait le martyre « *par amour pour Dieu et pour nos frères kabyles* ».

LES PORTEURS DE VALISES

C'est sous ce nom anodin qu'on a désigné pendant la guerre d'Algérie tous ceux qui, en rendant service au FLN, se sont rendus « complices d'un terrorisme hautement criminel, certains d'entre eux revendiquant leur part dans le succès du FLN dont les dirigeants ont affirmé avoir gagné en France leur guerre d'indépendance. » (Commandant R. Muelle, Le livre blanc de l'armée française en Algérie, 2002, p. 146)

Leur rôle essentiel fut de faire passer en Suisse les fonds récoltés en France métropolitaine par le FLN qui taxait de gré ou de force, souvent de force, les Algériens travaillant dans nos usines avec les mêmes méthodes qu'en Algérie : nez coupés, etc. Le fait que ces fonds finissaient par fournir aux *moudjahidin* les balles qui frappaient nos soldats, ou aux terroristes les explosifs qui tuaient et mutilaient des innocents, ne troublait pas ces “bonnes consciences” pas plus que les méthodes employées pour récolter les fonds.

Au centre de cette nébuleuse, le couple Jeanson créait, le 2 octobre 1957, au Petit-Clamart, un réseau regroupant communistes, progressistes et prêtres de la Mission de France. L'aide du “réseau Jeanson” sera capitale pour l'implantation du FLN en France et la collecte des fonds pour « les frères » d'Algérie. (...)

Un jour, le général Massu se rendit auprès de l'archevêque d'Alger, « Ben Duval », comme l'appelaient ses soldats, pour lui demander que ses prêtres cessent toute aide à la rébellion. Mais l'évêque n'en eut cure. Massu écrivit alors au pape Pie XII : « *J'ose attirer votre très haute attention sur les difficultés que me cause l'attitude surprenante de notre archevêque, Mgr Duval, ainsi que de certains de ses collaborateurs, notamment M. l'abbé Scotto...* » En réponse, le Pape fit exprimer par son nonce « *le vœu que toutes les forces saines puissent, dans la confiance réciproque, travailler ensemble au rétablissement de la paix* ». Sans commentaires.

LES LEÇONS DE LA BATAILLE D'ALGER

« Que l'État sauve l'ordre et que les moralistes le soutiennent. Leur trahison concertée laisse nos concitoyens dans un drame sanglant. » C'est par ces mots prémonitoires que l'abbé de Nantes concluait ses deux articles, précisant en cinq points ce qu'il convenait qu'un moraliste digne du nom de chrétien et de Français dénonce avec courage :

« 1. La rébellion criminelle, et pour son illégitimité, et pour ses moyens inhumains d'oppression et de combat.

« 2. Le monde politique et les gouvernements successifs qui amnistient les criminels et parlementent avec les rebelles, au mépris de leurs devoirs essentiels vis-à-vis du pays et de leurs concitoyens.

« 3. Tout ce qui, dans le monde civilisé ou prétendu tel, se fait complice de la rébellion, et l'aide diplomatiquement, militairement, financièrement.

« 4. Les intellectuels et les moralistes qui répandent le doute sur la légitimité de l'ordre légal et le bien-fondé de la répression, pour, au contraire, plaider la cause de la rébellion. Il convient d'user là d'une sévérité plus grande à l'égard des Français qui, ce faisant, transgressent leur devoir patriotique.

« 5. Les agents provocateurs, les déséquilibrés, les excessifs, les exaspérés qui, par souci de l'ordre, ou de la justice, ou de la vengeance, ou de la légitime défense, se sont livrés à des sévices ou à des actes de contre-terrorisme odieux. Savoir là peser les intentions, envisager les tragiques situations de ces gens que le monde entier paraît abandonner, et que leurs frères poignardent dans le dos. »

Mais cette dénonciation ne suffisait pas, et après avoir lu le roman historique de Jean Lartéguy, *Les Centurions*, dont l'action principale se déroule à Alger, notre Père, prévoyant que cette guerre d'Algérie n'était qu'un ban d'essai de la grande Révolution, écrivait à nos frères anciens : « *Seuls les grands mystiques chrétiens contre-révolutionnaires peuvent ne pas être désorientés et dominer l'adversaire ; seuls les action-françaises peuvent tenir, intellectuellement et physiquement, en face de ce spectacle déroutant. Noter que le romancier laisse voir que les paras, désorientés, à la recherche d'une parade à cette guerre d'idées, ne savent où la trouver, ni en eux, ni dans les partis politiques, ni, hélas ! dans le clergé de gauche qu'ils connaissent seul... Il y a place pour des moines-missionnaires dont l'esprit serait celui du Père de Foucauld, non le Père de Foucauld moderne, celui du Robert Barrat qui vient d'être emprisonné pour excitation à la désertion, mais le vrai Père de Foucauld, moine-soldat, catholique et français, martyr de cette double cause dans son fortin médiéval... »*

MORALE ET TORTURE

A-t-on le droit, en pays civilisé, de soumettre la torture à un examen moral authentique ? Oui, répond l'abbé de Nantes.

Le moraliste se défie du sentiment spontané, de la vague pitié, de l'horreur instinctive du sang versé dont il sait que les réprobations vagues et incohérentes se retournent le plus souvent contre ce qu'ils cherchaient à défendre et produisent des résultats exactement opposés à leurs vœux bruyants. Il faut donc examiner le rapport des diverses intentions de torture avec le bien humain le meilleur et les apprécier en fonction de ce seul bien. On ne saurait simplement proscrire la torture si cette condamnation théorique n'a d'autre effet pratique que de livrer le monde civilisé et pacifique au barbare et au violent peu soucieux de nos sanctions morales. On se permettra encore moins de juger la torture bonne ou exécrationnelle selon qu'elle s'exerce dans le camp de nos concitoyens et amis ou dans celui de nos adversaires. Donnons ce bel exemple d'intégrité morale et de conscience souveraine de ne vouloir que le bien et le bien le meilleur pour tous !

1. *Le sadisme* individuel ou collectif est indubitablement condamnable comme immoral. L'acte de l'homme qui torture pour satisfaire un intime besoin de violence, un instinct déréglé des plus bas, est intrinsèquement immoral, comme le meurtre sans cause avouable et, davantage, comme le viol commis par agression. Qu'une société le punisse très fortement est nécessaire, il y va de la dignité humaine et du sort de la civilisation. Elle devra s'en prémunir par la menace de l'octroi effectif des pires châtements et, si le bagne ni la peine de mort ne suffisent à le réfréner, la justice humaine se devra de décréter en châtement de la torture une torture égale ou plus grande s'il se peut. Car le premier et le plus urgent devoir de l'autorité sociale est de protéger les bons contre les méchants, les pacifiques contre les violents.

2. *Le climat d'horreur*. Là encore, indubitable condamnation de la torture et de sa fin. Vouloir rendre la guerre inexpiable est criminel de deux manières : tout d'abord par le moyen qu'on emploie, qui est le fanatisme et le sadisme des hommes, ensuite et surtout par le but même qu'on se propose, car il est inhumain de faire de la guerre une lutte inextinguible, sans solution politique, sans but autre que l'extermination de l'adversaire. C'est à mon avis proprement démoniaque. La guerre est chose politique ; elle ne doit jamais cesser d'être contenue dans les limites d'un dessein

politique ; elle n'est la rupture délibérée d'un certain ordre pacifique qu'en vue d'un autre ordre meilleur. Mais le sadisme qui crée l'horreur fait de la guerre la négation même de tout ordre humain, de toute solution pacifique.

3. *L'arme de la peur.* La torture peut être décidée pour créer chez l'adversaire la peur qui décourage et mène à la capitulation. Nous avons vu que ce dernier moyen était choisi lorsque les adversaires n'ont pas trouvé la décision dans d'autres moyens plus normaux ou lorsque leurs méthodes et leurs armes, leur nombre et leur puissance ne sont pas de même ordre ou de même type. Dans les grandes guerres nationales d'autres moyens équivalents lui sont substitués, gaz asphyxiants, balles doum-doum, napalm, bombardements civils, bombe atomique, etc. Faute d'une entente internationale efficace contre l'injuste agression, il est impossible au moraliste de limiter vraiment les moyens de guerre sans automatiquement avantager l'adversaire sans scrupule. On se contentera sagement de condamner l'appel à de tels moyens inhumains quand il n'a pas pour raison la sauvegarde de la juste indépendance d'un peuple attaqué ; on les condamnera lorsqu'ils sont le fait d'un injuste agresseur qui craint de manquer son but et perdre la guerre qu'il a déclarée lui-même. Mais que ces choses-là sont complexes !

En revanche, la torture comme arme de la peur est l'instrument le plus efficace de la guerre de partisans ; elle en vient par contrecoup à être le moyen de répression le plus puissant, le seul immédiatement et visiblement efficace, soit pour briser l'essor de recrutement de la rébellion, soit pour en amener la capitulation rapide. Moyen dangereux, parce qu'il déchaîne les passions les plus viles, parce qu'il transforme rapidement la guerre en lutte sauvage, moyen tout de même utile dont la moralité dépendra finalement du but recherché. Soyons francs : la rébellion justifie-t-elle la torture ? et la répression ?

Soit un parti de rebelles au milieu d'une masse amorphe et instable, en lutte contre un appareil policier et militaire qui ne lui laisse d'autre espoir de dominer que dans la lutte psychologique, celle qui déborde les moyens classiques de combat et ébranle infailliblement l'ordre social. A-t-il le droit de l'employer ? – Il faut répondre avec force, en notre époque de rébellions sanguinaires, à moins de lutte contre un pouvoir plus sanguinaire encore, à moins de libération d'un peuple paisible, d'une puissance brutale qui le tenait assujéti par la terreur sans lui rien apporter de juste ni de bon, la rébellion par la terreur est interdite par la morale naturelle de façon évidente : elle ruine l'ordre public et abandonne chacun aux coups d'agresseurs non déclarés, elle est une perte du bien essentiel qui ne pourra jamais se justifier par la prétention à l'avènement d'un autre système politique fût-il bien meilleur. Là où il y a une légitimité, un ordre, un État, une justice, la rébellion est crime et ses procédés extrêmes, assassinats, destructions, prises d'otages, tortures ne font que multiplier le crime initial par le coefficient de tant de malheurs individuels irréparables. On ne détruit pas un corps social sous prétexte d'en améliorer les institutions.

Soit un pouvoir légitime, responsable de la paix civile, mis en difficulté par une rébellion. Il a épuisé en vain toutes les ressources normales de sa gendarmerie et de son armée, le mal empire, la situation est grave, presque sans issue, les crimes se multiplient, la population est ébranlée dans sa fidélité, l'ordre public est près de céder entièrement. A-t-il le droit d'employer la torture ? – Il faut répondre que l'urgente charge qu'il assume de protéger une immense population sans défense et de sauver le bien public lui fait un devoir impérieux d'user de tous les moyens même les plus rudes pour réprimer l'anarchie. L'ordre, l'indépendance et la paix sont des biens dus aux citoyens, tandis que les droits de liberté et de respect de l'individu sont perdus par le rebelle du fait même de sa révolte. Le droit de légitime défense va jusque-là, même de personne à personne, mais dans un pays civilisé, c'est l'État qui détient ce droit et ce lui est un devoir de l'exercer en faveur des citoyens qui le lui ont remis.

Le rebelle a résolu entre lui et la forme sociale une lutte à mort. C'est lui qui est responsable du trouble et lui seul devra subir, si lourd soit-il, le châtement exemplaire que nécessite la répression. Encore faudra-t-il que l'État use de ce moyen terrible de faire justice et ramener l'ordre après avoir épuisé tous les autres, avec prudence et de manière limitée dans le nombre et dans le

temps.

4. *La recherche du renseignement.* La délicatesse apparente de notre civilisation a conduit les moralistes modernes à condamner dans son principe même la “question”, ce système d’interrogation d’origine romaine, où la torture vise à obtenir des présumés coupables qu’ils fassent des aveux. En fait, plus encore qu’en droit, la “question” est à réprouver, parce qu’en privant l’individu de l’usage de la liberté, elle conduit à provoquer des aveux sans valeur judiciaire. Il en va tout autrement de la recherche des renseignements par la torture, et l’on s’étonne que, cet hiver, maints moralistes l’aient systématiquement confondue avec la question dans une commune réprobation.

Torturer quelqu’un pour lui faire avouer sa faute le prive de sa liberté et le mène à s’accuser de n’importe quoi ou à taire ses crimes pour échapper à la mort ; torturer pour obtenir un renseignement accule l’individu à révéler ce qu’il sait pour éviter de souffrir. On lui ôte, par de telles contraintes, la liberté de taire ce qu’il sait. La valeur morale de la torture dépendra donc de la valeur du secret. S’il est noble et généreux, la torture sera immorale qui l’arrache à l’homme par violence ; s’il est criminel, la torture sera l’ultime moyen de défense de la société contre le crime caché. Ce procédé de renseignements est extrêmement efficace, il est cependant odieux. C’est dire que des circonstances exceptionnelles seules le rendront moral.

On devra distinguer trois catégories : a) s’il s’agit d’une guerre classique, le moraliste n’a qu’à reconnaître les lois de la guerre, l’usage admis par les civilisés qu’on nomme admirablement l’honneur militaire. Il lui est conforme d’interroger le soldat prisonnier ou l’espion, il lui est contraire de torturer. La morale fera sienne cette convention heureuse partout où l’un et l’autre adversaire la respectera ; b) s’il s’agit d’une guerre révolutionnaire entreprise par un parti de rebelles, la torture pour le renseignement ne sera toujours qu’un moyen immoral d’une lutte immorale. Cela se comprend aisément : cette guerre n’a pas de légitimité ; chacun de ses actes les plus courants, incendie, assassinat, est déjà criminel. À combien plus forte raison une cruauté telle que la torture, et dont le but est de nuire davantage à l’adversaire ; c) s’il s’agit d’une répression légitime, la torture pour le renseignement peut devenir indispensable et aussi bien morale. La clandestinité et le terrorisme, ces deux faces de la guerre révolutionnaire, dégradent l’homme et le privent de ses droits de citoyen. Que le pouvoir politique et l’autorité militaire se trouvent démunis de tout autre moyen de renseignement que la torture, et celle-ci devient morale. Pour remplir son devoir primordial de sauvegarde de l’ordre pacifique de la vie et des biens des personnes, l’État a le droit et le devoir de tout tenter pour obtenir, de celui qui sait, les renseignements nécessaires à la répression.

Les spécieux arguments moraux qu’on a prétendu opposer à ces claires définitions du devoir politique ne tiennent pas. En prenant le maquis ou en aidant la rébellion, chacun doit savoir qu’il s’est retranché d’une société pacifique, que maintenant il combat, qu’il s’est privé des droits que cette société reconnaît à chaque citoyen. Devenu de son plein gré une sorte de “bête malfaisante”, le rebelle clandestin a rompu avec l’ordre civil et a renoncé aux égards de la justice humaine qu’il rejette.

D’ailleurs, le problème d’une rébellion et d’une répression est le suivant : la victoire est à celui qui ralliera par la peur une masse toujours flottante. Si la rébellion utilise la clandestinité et le terrorisme, il faut impérativement que la répression se montre capable et résolue à utiliser des moyens aussi cruels pour vaincre ; sinon, la masse apeurée fuira, – contre son vœu secret même –, le pouvoir protecteur et l’ordre pour s’affilier au parti de la violence.

En résumé...

Contrairement à la perspective idéaliste dans laquelle se sont placés tous les moralistes de l’anticolonialisme pour condamner la torture, nous avons choisi la seule perspective réaliste et humaniste qui consiste à envisager dans leur totalité les situations réelles... La torture nous est apparue un acte cruel, non pas immoral en soi au point qu’il ne puisse être justifié par aucune

nécessité supérieure, mais d'une telle inhumanité que seules de très hautes urgences, des devoirs sacrés puissent la légitimer. Tels nous sont apparus la défense d'un ordre public contre une rébellion sans loi et sans conscience, la recherche de renseignements sur le terrorisme clandestin. Au contraire, le sadisme individuel du tortionnaire et plus encore le déchaînement de ce sadisme, dans le fanatisme racial ou religieux, nous sont apparus irrémédiablement criminels.

En déterminant ces diverses appréciations morales, nous nous sommes bien gardés de délivrer un blanc-seing au pouvoir légitime ou à ses agents de renseignements [...]. La torture ne sera jamais un moyen normal de combat. Elle n'a été employée sans fard que par des sociétés croulant dans la barbarie, elle n'a été en usage dans les sociétés civilisées que dans l'urgence de la défense publique, et toujours d'application strictement limitée.

Abbé Georges de Nantes

Morale et torture, L'Ordre français, septembre 1957.

frère Thomas de Notre-Dame du Perpétuel Secours
Extraits de *Il est ressuscité !* n° 55, mars 2007, p. 15-28

Source : <http://crc-resurrection.org/toute-notre-doctrine/restauration-nationale/algerie/la-bataille-dalger-1957/>